



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 17/10/2018
Reçu en préfecture le 17/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181012-2018_10_PV08-DE

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 5 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze octobre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Gérard MUSSOT , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Patrick NIVET , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Catherine VIANDON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Thierry MARTY pouvoir à Georges DELABROY, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 14

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour et de soumettre au vote en fin de séance du Conseil, avant les questions diverses prévues, le texte du « Manifeste des Territoires » en soutien à l'initiative du Conseil Départemental de la Gironde.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2018-10-215 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 25 septembre 2018

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prends acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD

2018-10-216 : Acquisition de terrains à vocation économique aux Dagueys - Libourne

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition par La Cali des parcelles AC 120p, 125p, 304p, 331p, 333p, 334p, 337p, 336p d'une superficie d'environ 54 141 m² pour un montant de 12 €/m² soit 649 692 € pour la réalisation de l'extension du Parc d'Activités des Dagueys
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

2018-10-217 : Soutien à l'espace de co-working de Coutras

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention annuelle de 6 000 € à l'association Arrêt Minute pour la gestion de l'espace de coworking de Coutras jusqu'en 2020,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2018-10-218 : Budget principal : décision modificative n°2

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Section d'investissement					
Chapitre (article)	Sens	Objet	BP 2018	DM n°2	Total BP 2018
204 (2041632)	Dépenses	Subventions d'équipement versées	2 053 925,00 €	+ 10 096 359,00 €	12 150 284,00 €
23 (2313)		Immobilisations en cours	14 738 317,80 €	- 12 115 631,00 €	2 622 686,80 €
Total des Dépenses				- 2 019 272,00 €	
Chapitre (article)	Sens	Objet	BP 2018	DM n°2	Total BP 2018
10 (10222)	Recettes	Dotations, fonds divers et réserves	923 587,75 €	- 421 495,00 €	502 092,75 €
13 (1321,1323)		Subventions d'investissement	1 547 245,00 €	- 320 000,00 €	1 227 245,00 €
16 (1641)		Emprunts et dettes	8 300 000,00 €	- 4 140 310,00 €	4 159 690,00 €
21 (2111)		Régularisation des écritures 2015 à 2017	0 €	+ 293 070,00 €	293 070,00 €
23 (2313)		Régularisation des écritures 2015 à 2017	0 €	+ 2 569 463,00 €	2 569 463,00 €
Total des Recettes				- 2 019 272,00 €	

2018-10-219 : Création du budget annexe centre aquatique - Budget primitif 2018

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe service public administratif dit « centre aquatique », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1^{er} novembre 2018 ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- d'enregistrer sur ce budget annexe tous les crédits de fonctionnement et d'investissement identiques à ceux prévus sur le budget principal (transfert des inscriptions), en faisant intervenir une subvention d'équipement en investissement et un virement d'équilibre en fonctionnement, du budget principal vers le budget annexe ;
- d'adopter le budget primitif du Budget annexe Centre aquatique de l'exercice 2018, par nature, arrêté comme suit :

Section d'investissement

Les dépenses			Les recettes		
Chapitre (article)	Objet	BP 2018	Chapitre (article)	Objet	BP 2018
21 (2111)	Régularisation des écritures 2015 à 2017	293 070,00 €	10 (10222)	Dotations, fonds divers et réserves	421 495,00 €
23 (2313)	Immobilisations en cours	14 685 094,00 €	13 (1321, 1323)	Subventions d'investissement	320 000,00 €
			13 (13251)	Subventions d'équipement	10 096 359,00 €
			16 (1641)	Emprunts et dettes	4 140 310,00 €
TOTAL		14 978 164,00 €	TOTAL		14 978 164,00 €

2018-10-220 : Budget principal et budget annexe centre aquatique : autorisation de programme - crédit de paiement

Envoyé en préfecture le 17/10/2018
Reçu en préfecture le 17/10/2018
Affiché le 
ID : 033-200070092-20181012-2018_10_PV08-DE

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide de :

- procéder à la création d'une autorisation de programme relative à l'opération « centre aquatique », sur le budget annexe centre aquatique. Cette opération est programmée sur la période 2018-2021.

Autorisation de programme n°2018-2 / Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2018	2019	2020	2021
Chapitre 23 Article 2313	31 174 690 €	12 115 631 €	15 904 057 €	3 138 166 €	16 836 €

- supprimer l'autorisation de programme relative à cette même opération, sur le budget principal de La Cali.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2018-10-221 : Fixation d'un tarif pour l'Espace Jeunes d'Izon pour le séjour au Futuroscope

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à fixer les tarifs de ce séjour selon la grille ci-dessous.

STRUCTURE (responsable de l'organisation)	SEJOUR	TARIFS (selon le quotient familial)
Espace Jeunes IZON	SEJOUR FUTUROSCOPE 2 au 3 NOVEMBRE 2018 (1 nuit) 24 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 600 € : 55 € Entre 601 et 850 € : 65 € Entre 851 et 1100 € : 70 € Entre 1101 et 1250 € : 75 € Entre 1251 et 1500 € : 85 € Plus de 1500 € : 95 €

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

2018-10-222 : Modification du tableau des effectifs octobre 2018

A l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Octobre 2018 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à la Direction des Ressources Humaines - service carrières (suite à recrutement par voie de mutation)

Envoyé en préfecture le 17/10/2018

Reçu en préfecture le 17/10/2018

Affiché le

ID : 033-200070092-20181012-2018_10_PV08-DE

Création d'un emploi d'attaché contractuel de catégorie A. à temps complet (article 3-3-2°) au service commun Achats et Commande Publique (suite à démission d'un agent)

Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe contractuel à temps complet au service commun Achats et Commande Publique (suite à démission d'un agent)

FILIERE CULTURELLE

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 15h/20h (suite à la réussite au concours) à l'école de musique de Vayres.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2018-10-223 : Adoption du "Manifeste pour les Territoires"

A l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

En soutien à l'initiative du Département de la Gironde, Le Conseil communautaire adopte le texte du « Manifeste des Territoires ».

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le dossier photovoltaïque
- Bilan et perspectives sur la coopération entre La Cali et Bordeaux Métropole

La séance a été levée à 19 h 30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 17 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 17/10/2018

Reçu en préfecture le 17/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20181012-2018_10_PV08-DE